



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
sur la circulation pour le
"Fête d'Halloween"

N°707-2026 – Règlementation

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1, L 2213-1 ;

Vu les dispositions du Code de la Route ;

Vu les dispositions du Code Pénal ;

Vu l'arrêté n°666 du 24 septembre 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1^{ère} adjointe déléguée à l'Action Cœur de Ville, à l'occupation du domaine public, à la vie du citoyen, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, aux ressources humaines et à la protection fonctionnelle ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité du publique lors de grands rassemblements de personnes en raison du plan Vigipirate « Sécurité renforcée – risque attentat » ;

Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité publique et de la commodité de la circulation afin d'assurer le bon déroulement du "défilé d'Halloween", organisé par la Ville et l'école de danse urbaine (CCGAM), le samedi 31 octobre 2026 à Autun ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le samedi 31 octobre 2026 de 16h30 à 19h00, les participants au défilé sont autorisés à défilé sur le parcours suivant :

- Terrasse de l'Europe,
- Rue aux Cordiers,
- Rue Saint Saulges.

Article 2 : Priorité sera toutefois donnée au passage des véhicules de sécurité.

Article 3 : Le samedi 31 octobre 2026 de 16h30 à 19h00, à l'issue du défilé et jusqu'à 18h00, les participants sont autorisés à organiser un goûter autour du kiosque, Terrasse de l'Europe.

Article 4 : Toute infraction à la présente réglementation sera constatée et poursuivie conformément à la Loi.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du SDIS d'Autun, le Responsable des Services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 15/12/2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026

ID : 071-217100148-20261012-ARR_707_2026-AR



Autun, le 12 octobre 2026
Pour le Maire
La 1^{ère} adjointe
Cathy Nicolao